

Foncière des Régions renforce sa base de développement Approbation de la fusion-absorption de Bail Investissement Foncière

Les Assemblées générales de Bail Investissement Foncière et de Foncière des Régions ont approuvé la fusion-absorption de Bail Investissement Foncière par Foncière des Régions. Cette opération renforce la capitalisation boursière de Foncière des Régions qui s'élève à 3,6 Mds € au 16 octobre 2006, et élargit significativement son flottant qui représente 38,4% du capital soit 1,4 Md€ sur la base des cours actuels.

Au 31 décembre 2006, Foncière des Régions détiendra un patrimoine consolidé estimé à 9,8 Mds€ (part du Groupe: 5,7 Mds€) sur la base des expertises au 30 juin 2006.

Suite à la fusion-absorption de Bail Investissement Foncière, Foncière des Régions dispose d'une structure de bilan renforcée et de moyens de gestion et de développement totalement intégrés. La société peut également poursuivre son développement dans un contexte plus lisible : elle détient en effet désormais un portefeuille principalement composé de bureaux – avec une présence significative dans la logistique. Elle est également investisseur long terme dans les murs d'exploitation, les logements et les parkings au travers de ses filiales Foncière des Murs (24%), FDL (34%) et Parcs GFR (59%).

Actionnariat de Foncière des Régions post-fusion

Batipart demeure le premier actionnaire de Foncière des Régions après fusion et détient désormais 20 % du capital. Il a mis en place des pactes d'actionnaires avec les principaux actionnaires de la société afin de conforter la base actionnariale du groupe et d'assurer sa stabilité.

ISM, filiale à 100 % du Groupe General Electric, qui détient 16% du capital de Foncière des Régions post-fusion, et Batipart sont liés par un pacte d'actionnaires dans le but de préciser certaines règles de gouvernance. Ce pacte confère en outre à Batipart un droit de préférence en cas de cession de blocs de titres. Il entre en vigueur à compter de la réalisation de la fusion pour une durée de 5 ans et est constitutif d'une action de concert.

Par ailleurs, certains actionnaires institutionnels (ACM, Banque CIAL, Predica, Azur GMF, Banque Populaire de Lorraine Champagne), représentant ensemble environ 17,7 % du capital de Foncière des Régions après fusion, ont signé avec Batipart un pacte organisant un droit de préférence en sa faveur en cas de cession de blocs de titres.

*

Suite à cette opération, le Groupe Foncière des Régions a l'ambition d'utiliser ses atouts (diversification, dynamisme et activité d'opérateur immobilier) pour poursuivre son développement et celui des autres sociétés du Groupe.

La société Foncière des Régions est une société SIIC, détenant un patrimoine consolidé de près de 10 Mds€ Elle détient directement un patrimoine d'immeubles de bureaux de près de 4 Mds€ et contrôle des filiales dédiées à d'autres produits immobiliers : Foncière des Murs SCA spécialisée dans la détention de murs d'exploitation, FDL spécialisée dans l'immobilier résidentiel en France et en Allemagne, et Parcs GFR dédié à l'activité de parkings. Son modèle de développement s'appuie sur des partenariats financiers avec de grands investisseurs qui accompagnent son développement, et avec de grands locataires leaders sur leur secteur d'activité. La Direction Générale du Groupe est assurée par Christophe Kullmann, Président du Directoire. *Foncière des Régions est cotée sur Euronext Paris, compartiment A d'Eurolist (FR0000064578 - DREG)*

Contacts

Foncière des Régions, Jean-Yves Klein,
Secrétaire Général
Tél. +33 (0)3 87 39 55 00 – jeanyves.klein@gfr.fr

Presse : Benjamin Perret
Tél. +33 (0)1 58 47 95 39 –
benjamin.perret@eurorscg.fr

www.fonciere-des-regions.fr